PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet du préfet
Direction des sécurités
Service interministériel de
défense et de protection civile

Metz, le 11 août 2026 à 16h

LA PRÉFECTURE DE LA MOSELLE COMMUNIQUE

SUR LE PASSAGE EN SITUATION AVERTISSEMENT « PIC DE CHALEUR » DU PLAN CANICULE POUR LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Prévisions météorologiques

Le département de la Moselle est placé par Météo-France en vigilance météorologique jaune « PIC DE CHALEUR » à partir de mercredi 12 août à 12h. En conséquence, le préfet de la Moselle a déclenché le niveau « pic de chaleur » du plan canicule départemental et a diffusé aux services de l'État et aux collectivités territoriales ce message de sensibilisation.

Les températures atteindront les 34°C mercredi 12 août, 35°C jeudi 13 août et jusqu'à 36°C vendredi 14 août. Elles varieront entre 16°C et 19°C la nuit.

La préfecture appelle les maires à la vigilance lors de l'organisation des manifestations accueillant du public, notamment les manifestations sportives, culturelles festives et les rassemblements de grande ampleur organisés en extérieur comme en intérieur, en lien avec les organisateurs des manifestations prévues sur leurs territoires.

Recommandations

Les fortes chaleurs peuvent toucher les personnes fragiles :

- personnes âgées de plus de 65 ans, personnes hospitalisées à domicile, personnes à mobilité réduite ;
- nourrissons et jeunes enfants ;
- personnes souffrant de maladies chroniques et/ou soumises à certains traitements médicamenteux ;
- femmes enceintes ;
- personnes en situation de précarité et/ou sans abri ;
- personnes dépendantes à l'alcool et/ou aux drogues ;
- travailleurs exposés à la chaleur, à l'extérieur ou dans une ambiance chaude à l'intérieur.

Il est fortement recommandé, même si l'on se sent en bonne forme, de :

- protéger sa peau et sa tête du soleil ;
- mouiller sa peau plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains tièdes ;
- boire environ 1,5 l d'eau par jour sans attendre d'avoir soif ; en cas de difficultés à avaler les liquides, ne pas hésiter à prendre de l'eau sous forme solide en consommant des fruits, voire de l'eau gélifiée ;
- éviter de consommer de l'alcool, des boissons à forte teneur en caféine ou en sucre,
- manger normalement (fruits, légumes, pain, soupe…), en quantité suffisante même en l'absence de sensation de faim ;
- maintenir sa maison à l'abri de la chaleur :
  - fermer les fenêtres et volets la journée, aérer le soir et la nuit s'il fait plus frais ;
  - passer si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché…) ;
  - utiliser si possible un ventilateur et/ou un climatiseur
  - éviter d'utiliser des appareils générant de la chaleur (four, ordinateur, sèche-cheveux) et abaisser la lumière électrique ;
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes de la journée,
- porter des vêtements légers amples et clairs sans oublier un chapeau quand on se trouve à l'extérieur
- éviter les efforts physiques intenses (sports, jardinage, bricolage) ;
- **faire preuve de vigilance avant toute baignade en extérieur : entrer progressivement dans l'eau, éviter de se baigner après un repas copieux, ne pas consommer d'alcool avant et pendant la baignade, ne pas quitter des yeux les enfants qui se baignent.**

En cas de voyage de longue durée – route, train et avion – chacun doit s'assurer de pouvoir se réhydrater régulièrement et surveiller les passagers les plus fragiles (personnes âgées et jeunes enfants).

Adopter les bons comportements pour protéger les forêts et l'ensemble des espaces naturels

- ne pas allumer de barbecue en zone boisée ou à proximité immédiate d'une zone boisée ;
- ne pas jeter de mégots de cigarette par terre ;
- ne pas faire de travaux générateurs d'étincelles près des zones boisées et des cultures ;
- ne pas stocker de combustibles près des habitations.

Prendre soin de son entourage et des personnes fragiles

- proposer des boissons aux personnes dépendantes, même si elles n'en demandent pas ;
- appeler régulièrement ses voisins et/ou proches âgés et/ou handicapés pour prendre de leurs nouvelles.

Recommandations en cas d'urgence

En cas d'urgence, c'est-à-dire si l'on constate les symptômes suivants : grande faiblesse, grande fatigue, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, nausées, vomissements, crampes musculaires, température corporelle élevée, soif et maux de tête, **il importe** :

- ➔ de contacter immédiatement le SAMU en composant le **15**
- ➔ dans l'attente des secours, d'agir rapidement et efficacement :
  - en transportant la personne à l'ombre ou dans un endroit frais
  - et en lui enlevant ses vêtements (1re couche) en l'aspergeant d'eau fraîche et en l'éventant.

Pour plus de renseignements

- ✔ **consulter le site :**
  https://www.grand-est.ars.sante.fr

  https://www.grand-est.ars.sante.fr/canicule-fortes-chaleurs-adoptez-les-bons-reflexes

- ✔ **consulter la rubrique « Les vagues de chaleur et leurs effets sur la santé » sur le site :**
  https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/les-vagues-de-chaleur-et-leurs-effets-sur-la-sante

- ✔ **appeler la plateforme téléphonique nationale :**
  « canicule info service » : 0 800 06 66 66 (de 9 h à 19 h, appel gratuit depuis un poste fixe en France)